



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 21 juin 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues sur la situation internationale
2. Approbation des procès-verbaux des 15 et 25 mars 2010 et du 23 avril 2010
3. Echange de vues avec Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire:

6020 Proposition de loi modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement
- Analyse de la proposition de loi et de l'avis du Conseil d'Etat

- COM (2010) 127 - Communication au Parlement européen: un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire
Rapporteur M. Oberweis

- COM (2010) 159 - Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. Plan d'action de l'UE en douze points à l'appui des objectifs du millénaire pour le développement
Rapporteur: M Oberweis

- COM (2010) 213 Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil Plan d'action pour les mineurs non accompagnés (2010 – 2014)
- Accords de partenariat économique

- Information sur le programme indicatif de coopération (PIC) avec le Cap Vert
4. Dossiers européens
Liste des nouveaux documents communiqués par la Commission européenne entre le 12 et le 18 juin 2010
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Claudia Dall'Agnol (en remplacement de Mme Lydie Err), M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Marc Bichler, Directeur de la Coopération

M. Olivier Maes, Directeur-adjoint de la Coopération,

M. Manuel Tonnar, M. Jean-Marc Lentz, Direction de la Coopération

M. Frank Engel, membre du Parlement européen

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe de la Chambre des Députés

Excusée : Mme Lydie Err

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Echange de vues sur la situation internationale

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

2. Approbation des procès-verbaux des 15 et 25 mars 2010 et du 23 avril 2010

Les procès-verbaux sont approuvés.

3. Echange de vues avec Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire:

6020 Proposition de loi modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement
- Analyse de la proposition de loi et de l'avis du Conseil d'Etat

Mme la Ministre rappelle que l'accord gouvernemental prévoit d'enclencher la procédure de révision de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et de ses règlements d'application en vue d'examiner s'il y a lieu d'adapter la base légale de la coopération luxembourgeoise. Dans la pratique, cette loi ne pose pas de problème mais la question d'ajouts ou de modifications de certaines dispositions se pose.

Selon Mme la Ministre, la proposition de loi a le désavantage de s'inspirer de la loi belge, incluant des principes et définitions qui n'ont pas de caractère normatif et partant ne se trouvent pas dans la législation luxembourgeoise. Mme la Ministre accueille favorablement la proposition d'insérer la notion d'action

humanitaire parmi les objectifs. En vue d'adapter la loi du 6 janvier 1996 au traité de Lisbonne, elle propose d'y ajouter également les termes « la réduction respectivement l'éradication de la pauvreté ». Se référant aux remarques du Conseil d'Etat, Mme la Ministre est plutôt réticente en ce qui concerne la fixation des dispositions des accords-cadres avec les ONG par voie réglementaire, la moindre modification déclenchant alors une procédure législative. Contrairement au Conseil d'Etat, Mme la Ministre n'est pas d'avis que la question des boursiers et stagiaires originaires de pays tiers serait à insérer dans la loi sur la coopération. En ce qui concerne la cohérence des politiques, le Gouvernement peut accepter de confier la mission d'analyser les conséquences des autres politiques luxembourgeoises sur le développement des pays pauvres au comité interministériel pour la coopération au développement, mais ne suit pas la proposition d'en faire obligatoirement rapport à la Chambre des Députés. En ce qui concerne la reconnaissance des associations de migrants dans le rôle d'acteurs au développement, Mme la Ministre donne à considérer qu'elles peuvent demander un agrément, à l'instar des ONG. Certaines propositions étant déjà intégrées dans la loi de 1996, Mme la Ministre propose de fournir à la commission un tableau synoptique détaillant les modifications avec lesquelles le Gouvernement marque son accord, afin d'en rediscuter dans une réunion ultérieure, en vue de l'élaboration d'un texte au deuxième semestre de l'année.

Le co-auteur de la proposition de loi explique que, vu que la loi de 1996 ne contient qu'un seul article sur les objectifs de la coopération au développement et que des choses ont bougé depuis 1996, il y a lieu d'adapter le cadre législatif à la pratique. La proposition de loi prévoit une meilleure implication de la Chambre des Députés et des communes, ces dernières contribuant également à la coopération au développement. Il serait utile que la Chambre des Députés reçoive un rapport sur la cohérence des politiques élaboré par un organe interministériel, le gouvernement adressant annuellement un tel rapport à la Commission européenne. Les déclarations internationales (Objectifs du millénaire, Conférence de Paris) ne sont pas citées dans la proposition de loi, mais il en est fait référence indirectement. La lutte contre la pauvreté est définie comme objectif principal. La proposition de loi n'a pas l'intention de restreindre le champ de manœuvre du gouvernement, mais de préciser plus concrètement les objectifs de la coopération au développement. L'orateur souhaite rassembler les partenaires (ONG, Lux-Development, Syvicol) pour entrer dans un dialogue sur un nouveau texte réformant la loi de 1996. En ce qui concerne l'organisation des travaux à la Chambre des Députés, il propose que le rapport sur la coopération présenté annuellement en juin ou juillet soit débattu en octobre, suite aux assises de la coopération qui ont lieu en septembre.

Un membre de la commission donne à considérer que la conférence sur les objectifs du millénaire à New York marquera un point crucial cette année, cinq ans avant l'échéance de 2015. En 2009, les dépenses militaires globales ont augmenté de 10% pour atteindre un chiffre record. L'orateur propose d'inscrire un volet sur la question énergétique dans les projets de coopération.

Mme la Ministre répond à la question d'un autre membre de la commission qui voudrait savoir pourquoi le gouvernement entend élaborer un nouveau texte au lieu d'amender la proposition de loi sous rubrique, que le gouvernement entend modifier d'autres éléments de la loi de 1996 et que partant il sera de toute façon nécessaire de rédiger un nouveau projet de loi. Se référant aux propos du co-auteur de la proposition de loi, elle informe qu'une modification de la loi communale prévoit de conférer aux communes le droit de participer à la coopération au développement. Le rapport sur la cohérence des politiques est

rédigé par le Ministère de la Coopération. Mme la Ministre est d'accord de le présenter dans une réunion de la commission. En ce qui concerne l'ajout de la sécurité énergétique, elle donne à considérer que d'autres sujets, comme par exemple la sécurité alimentaire ou l'approvisionnement en eau, sont également d'actualité. Or, le texte d'une loi ne devra pas être surchargé et devra garder sa valeur pendant un certain temps, ce qui est par ailleurs le cas de la loi de 1996. Il est important que la loi ne fixe pas un cadre trop restreint, mais laisse de la place à la flexibilité. Le Conseil d'Etat a aussi l'habitude de critiquer des dispositions non-normatives introduites dans le texte d'un projet de loi. Mme la Ministre n'a pas de problème avec l'organisation d'un débat sur la coopération en octobre ou novembre. Elle répond à une question afférente que les prochaines assises de la coopération auront lieu du 13 au 15 septembre 2010. Les invitations seront envoyées endéans les deux semaines.

- Information sur le programme indicatif de coopération (PIC) avec le Cap Vert

Mme la Ministre fournit les informations suivantes. Le premier programme indicatif de coopération (PIC) avec le Cap Vert a couvert la période de 2002 à 2005 et a prévu des investissements de 33,5 millions d'euros dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau, de l'épuration de l'eau et de l'aide alimentaire. Géographiquement, le PIC s'est concentré sur les îles Fasante, Santiago et Sao de Nicolao. Le PIC pour la période 2006-2010 a prévu des investissements de 45 millions d'euros dans les mêmes domaines, mais mettant un accent plus particulier sur la formation professionnelle. La coopération luxembourgeoise dans le domaine de l'éducation est très bien vue, la Belgique ayant déjà mis à disposition dans le cadre de la Déclaration de Paris 2 millions d'euros pour des projets au Sénégal qui ont été entamés par le Luxembourg. Entre 2006 et 2010, les investissements ont englobé le territoire entier du Cap Vert, ceci à la demande de ce pays partenaire. En avril 2009, une évaluation de mi-parcours a été effectuée, les conclusions coulant dans le prochain programme. Une visite du Premier Ministre du Cap Vert a eu lieu en octobre 2009. Les objectifs pour la période de 2011 à 2015 ont pu être fixés à cette occasion. Une mission technique au Cap Vert a eu lieu début 2010, et le 12 avril 2010, le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères du Cap Vert ont été en visite à Luxembourg. Le 21 mai 2010, un avis sur le PIC 2011-2015 a été envoyé aux autorités du Cap Vert. Du 21 au 25 juin, une délégation du Ministère de la Coopération se rendra au Cap Vert pour finaliser le document qui devra être signé le 6 juillet 2010. L'enveloppe globale du PIC 2011-2015 sera de 60 millions d'euros, dont 10% sont réservés à la coopération multilatérale par le biais du bureau des Nations Unies. 7,5% sont affectés dans un fonds d'études et d'assistance technique, le reste étant utilisé pour quatre axes principaux :

- l'éducation, la formation et l'insertion professionnelles, le tourisme ;
- la gestion de l'eau et les énergies renouvelables ;
- la santé, les cantines scolaires ;
- l'aide alimentaire et les microprojets.

Le montant de 2,5 millions d'euros est affecté pour la première fois à l'aide budgétaire dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, en collaboration étroite avec d'autres pays donateurs qui ont déjà de l'expérience dans ce domaine (les Pays-Bas et le Portugal) et avec la Banque mondiale. Partant, le Luxembourg figurera à partir de 2011 dans le groupe consultatif des donateurs qui supervise l'aide budgétaire.

Les sujets transversaux comme la gouvernance, l'égalité entre hommes et femmes, la participation démocratique, la décentralisation, l'environnement et le

changement climatique sont inclus dans le PIC.

Un projet de coopération triangulaire avec le Sao Tomé Príncipe sera envisagé à la demande du Cap Vert.

La gestion de l'eau est un problème énorme au Cap Vert. L'approvisionnement en eau peut être amélioré avec les techniques de désalage de l'eau de mer et la rétention de la mer. En ce qui concerne les énergies renouvelables, le Cap Vert dispose d'un potentiel dans le domaine des éoliennes et de la photovoltaïque. 52 millions d'euros auront été déboursés fin 2010 dans le cadre du PIC 2006-2010.

Débat

Un membre de la commission fait savoir que la question des énergies renouvelables a été abordée lors de l'entretien que la commission avait en avril avec le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères du Cap Vert. Il se félicite que ce sujet sera considéré au prochain PIC. Il propose d'insérer une dimension parlementaire dans la politique de la coopération, le Cap Vert s'y prêtant plus particulièrement à cause de la présence de ressortissants capverdiens au Luxembourg.

Plusieurs membres de la commission accueillent favorablement le fait que le Luxembourg entamera la voie de l'aide budgétaire.

Un membre de la commission propose de coordonner les projets dans le domaine de l'énergie renouvelable avec l'agence IRENA.

Le membre du Parlement européen présent propose d'ajouter le Sao Tomé aux pays cibles de la coopération luxembourgeoise. Il informe que la Conférence des pays ACP adoptera un rapport sur l'aide budgétaire dans sa session de décembre 2010. L'aide budgétaire a l'avantage d'impliquer également le parlement du pays cible lors des débats budgétaires.

Mme la Ministre répond aux questions des membres de la commission, en relatant ce qui suit. La limitation de l'aide budgétaire à un domaine permet de faire des expériences avant de généraliser ce système. Il est important de savoir ce qui est financé par les fonds mis à disposition. L'essor de l'agriculture capverdienne est lié au problème de la gestion de l'eau. Le Service national de la Jeunesse propose aux jeunes à partir de 18 ans des projets de bénévolat dans des pays cibles comme le Mali, en collaboration avec des associations comme la Fondation Raoul Follereau ou la Croix Rouge. Le Luxembourg met un accent sur des projets neutres en CO₂ qui peuvent être cofinancés par des fonds « Kyoto ». Parmi les autres pays européens qui sont actifs au Cap Vert, l'Espagne et le Portugal semblent maintenir leurs engagements tandis que les Pays-Bas et l'Autriche les ont réduits. Le maintien de l'engagement est important pour ne pas mettre en danger les investissements faits dans les dernières dix à quinze années. Une aide liée à des intérêts économiques ne se fait pas parce qu'elle est très mal vue par la Commission européenne.

Sans vouloir entrer dans le débat, le représentant de l'ADR fait savoir que la politique de la coopération au développement luxembourgeoise ne trouve pas l'unanimité parmi les parlementaires.

- COM (2010) 127 - Communication au Parlement européen: un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés

à la sécurité alimentaire
Rapporteur M. Oberweis

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

- COM (2010) 159 - Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. Plan d'action de l'UE en douze points à l'appui des objectifs du millénaire pour le développement
Rapporteur: M. Oberweis

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

- COM (2010) 213 Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil Plan d'action pour les mineurs non accompagnés (2010 – 2014)

Mme la Ministre donne à considérer que le sujet des mineurs non accompagnés est dans la compétence de plusieurs ministères, à savoir le Ministère de l'Immigration et le Ministère de la Famille. Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

- Accords de partenariat économique

Mme la Ministre fait savoir que les accords de partenariat économique sont très difficiles à négocier. Un seul accord a été signé avec les Caraïbes. Le membre du Parlement européen présent illustre les difficultés en détaillant l'exemple de l'Afrique du Sud. Il exprime ses doutes sur l'utilité des accords de partenariat économique, l'ouverture des marchés pour les uns se traduisant par une restriction économique pour les autres. Un membre de la commission donne à considérer que dans les Caraïbes, la cohésion régionale a été perturbée. Il demande si le privilège des pays ACP est maintenu avec le traité de Lisbonne. Mme la Ministre répond que le rapport du fonds européen de la coopération qui sera publié vers la fin de l'année y apportera des réponses.

4. Dossiers européens

Liste des nouveaux documents communiqués par la Commission européenne entre le 12 et le 18 juin 2010

La liste des documents communiqués entre le 12 et le 18 juin 2010 est approuvée avec une modification.

M. Angel est nommé rapporteur du document COM (2010) 314.

5. Divers

Mme la Ministre fait savoir que le Président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, M. Eckhard Deutscher, sera à Luxembourg le 20 juillet 2010 et est intéressé à rencontrer les membres de la commission.

Luxembourg, le 27 juillet 2010

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot